

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le douzième (12e) jour de novembre 2019, à 19 h 40 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Diane Jacob, conseillère

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2019-11-183

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2019
- 05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2019
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Quote-part 2020 - CTA Mékinac
- 08 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 09 Adhésion UMQ 2020
- 10 Tournoi APBM - demande de partenariat financier
- 11 Loisirs Hérouxville - demande de partenariat financier
- 12 Budget biblio pour 2020
- 13 Résultat des soumissions par invitation pour travaux de pluvial
- 14 Appui à la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 15 Publicité - bulletin « Autour d'ELLES »
- 16 Adoption du plan de mesures d'urgence
- 17 Affaires diverses :
  - .1 Vente pour taxes
  - .2 Demande au programme de la taxe d'accise 2019-2023
  - .3 Famille à l'honneur
  - .4 Subvention du programme d'aide à la voirie locale
- 18 Questions :
- 19 Levée de la séance

- Adoptée -

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019**

2019-11-184

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

- Adoptée -

## **04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2019**

2019-11-185

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en octobre 2019 pour un

montant de 8 181.79 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 octobre 2019 pour un montant de 92 998.49 \$. D'approuver les salaires nets versés en octobre pour un montant de 14 820.64 \$.

- Adoptée -

#### **05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2019**

2019-11-186

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 octobre 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 octobre 2019.

- Adoptée -

#### **06 Correspondance (résolutions)**

- .1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - exercice financier 2020
- .2 CN : rencontre à venir entre leurs agents aux travaux publics et les représentants de la municipalité dont le sujet sera l'évaluation des passages à niveau et les travaux à effectuer, s'il y a lieu, pour les rendre conforme au règlement sur les passages à niveau (date limite : 28 novembre 2021)

#### **07 Quote-part 2020 - CTA Mékinac**

2019-11-187

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que ce conseil mandate la Corporation de transport adapté Mékinac afin d'organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2020. D'accepter les prévisions budgétaires de la Corporation transport adapté Mékinac et précise son adhésion pour l'année 2020 en acceptant de payer la quote-part pour ce service. Le coût annuel est de 4 401,22 \$ payable le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Adoptée -

#### **08 Dépôt des intérêts pécuniaires**

Les formulaires pour les intérêts pécuniaires des membres du conseil présents ont été déposés séance tenante.

#### **09 Adhésion UMQ 2020**

À l'étude

#### **10 Tournoi APBM - demande de partenariat financier**

2019-11-188

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Carole Hubert-Ruel et il est résolu de verser un montant de 100 \$ comme aide financière au tournoi APBM qui se déroulera du 2 au 12 janvier 2020 à l'aréna de Saint-Tite.

- Adoptée -

## 11 Loisirs Hérouxville - demande de partenariat financier

2019-11-189

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que la municipalité accorde un montant de 1 100,86 \$ aux Loisirs de Hérouxville pour combler les dépenses liées au projet présenté au FDT pour l'achat de balançoires dans le parc situé sur les terrains des loisirs de Hérouxville. Le montant sera affecté au compte de grand livre 0270120522.

- Adoptée -

## 12 Budget biblio pour 2020

2019-11-190

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert  
et il est résolu d'accepter le bilan de l'année 2019 de la bibliothèque municipale « La Source » ainsi que la demande budgétaire pour l'année 2020 au montant de 1 600 \$.

- Adoptée -

## 13 Résultat des soumissions par invitation pour travaux de pluvial

Voici le résultat des soumissions pour le remplacement d'une section d'émissaire pluvial :

Les Excavations Jovanex inc. :	81 718,48 \$
Marcel Guimond & fils inc. :	83 750,00 \$
Maskimo Construction inc. :	110 839,35 \$
JP Doyon :	97 336,69 \$

2019-11-191

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu qu'à la suite des soumissions reçues, les travaux de remplacement d'une section d'émissaire pluvial entre le 239 et le 251 route 153 sont confiés à « Les Excavations Jovanex inc. » pour la somme de 81 718,48 \$, taxes incluses. QUE la municipalité a reçu l'approbation des propriétaires touchés par les travaux.

- Adoptée –

## 14 Appui à la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

2019-11-192

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de

l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Et il est résolu :

**QUE** la municipalité de Hérouxville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Hérouxville participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et ministre de la Justice afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** le maire M. Bernard Thompson soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

- Adoptée -

#### **15 Publicité - bulletin « Autour d'ELLES »**

2019-11-193

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel  
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de verser un montant de 75 \$ à l'organisme "Femmes de Mékinac" pour l'inscription d'une publicité dans les deux publications annuelles du bulletin "Autour d'elles" 2019-2020.

- Adoptée -

#### **16 Adoption du plan de mesures d'urgence**

2019-11-194

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Marco Périgny

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Chantal Paillé, substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté;

QUE Mme Chantal Paillé soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

- Adoptée -

## **17 Affaires diverses :**

### **.1 Vente pour taxes**

2019-11-195

Proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu que ce conseil approuve l'état des taxes impayées déposé séance tenante et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à le transmettre à la MRC de Mékinac pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

- Adoptée -

## **.2 Demande au programme de la taxe d'accise 2019-2023**

2019-11-196

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Il est proposé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- Adoptée -

## **.3 Famille à l'honneur**

2019-11-197

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de participer à titre de collaborateur à la démarche « Familles à l'honneur » 2020, soit par l'envoi d'un montant de 100 \$.

- Adoptée -

**.4 Subvention du programme d'aide à la voirie locale,  
dossier n°00028252-1 - 35035 (04) - 2019-07-22-12**

2019-11-198

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert-Ruel

Et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hérouxville approuve les dépenses d'un montant de 65 584.15 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- Adoptée -

**18 Questions**

Aucune question

**19 Levée de la séance**

2019-11-199

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 19h55.

- Adoptée -